

Vos Voisins mettent en scène la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de L'UNESCO

Photographies de Benjamin Vanderlick, ethnologue-photographe
au marché du Mas du Taureau de Vaulx-en-Velin– juillet 2016

Une production du réseau de la lecture publique de Vaulx-en-Velin



En 2016, dans le cadre d'un projet intitulé « **Mes Voisins** » développé dans plusieurs villes de la région (Lyon et Saint-Etienne...), l'ethnologue-photographe lyonnais Benjamin Vanderlick, sensible à la reconnaissance des parcours migratoires dans l'histoire et le patrimoine local, est accueilli en résidence à la bibliothèque Perec, située au cœur du quartier du Mas du Taureau de Vaulx-en-Velin.



Dans ce cadre, il réalise un reportage photographique sur le marché du Mas du Taureau en proposant aux habitants de choisir un article de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme proclamée en 1948 par les Nations Unies.

Il en résulte une galerie de portraits de commerçants du quartier, de groupes d'amis ou familles, d'habitants faisant leur marché et qui ont accepté d'illustrer, dans leur ville, un texte qui propose un « idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations ».

Ce projet a bénéficié du soutien du Ministère de la Culture et de la Communication.



Article premier

Tous les êtres humains
naissent libres et égaux en
dignité et en droits





Article 2

Agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.
Sans distinction de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique...





Article premier
Tous les êtres humains
naissent libres et égaux en
dignité et en droits

Article 2
Agir les uns envers les autres dans un
esprit de fraternité.
Sans distinction d'origine nationale ou
sociale, de fortune, de naissance ou
de toute autre situation.

Article 18
Toute personne a droit à la liberté
de pensée, de conscience et de
religion



Article 3

Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.



Article 4

Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes.

MONTREAL
CANADIAN SPORT
INDUSTRIES
Computers
514-337-4984





Article 5

Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Article 14

Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays.



Article 6

Chacun a le droit à la reconnaissance en tous lieux de sa personnalité juridique.







Article 9

Nul ne peut être arbitrairement
arrêté, détenu ou exilé.





Article 13

Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat.

3
au choix
2^e les 3
0,70^e la piece





Article 1
Agit les deux sexes, les deux sexes ont
un égal droit de travail.
Nul ne peut être arbitrairement
privé de sa nationalité, ni du droit
de changer de nationalité.

Article 13
Toute personne a le droit de
circuler librement et de choisir sa
résidence à l'intérieur d'un Etat.

Article 15
Nul ne peut être arbitrairement
privé de sa nationalité, ni du droit
de changer de nationalité.





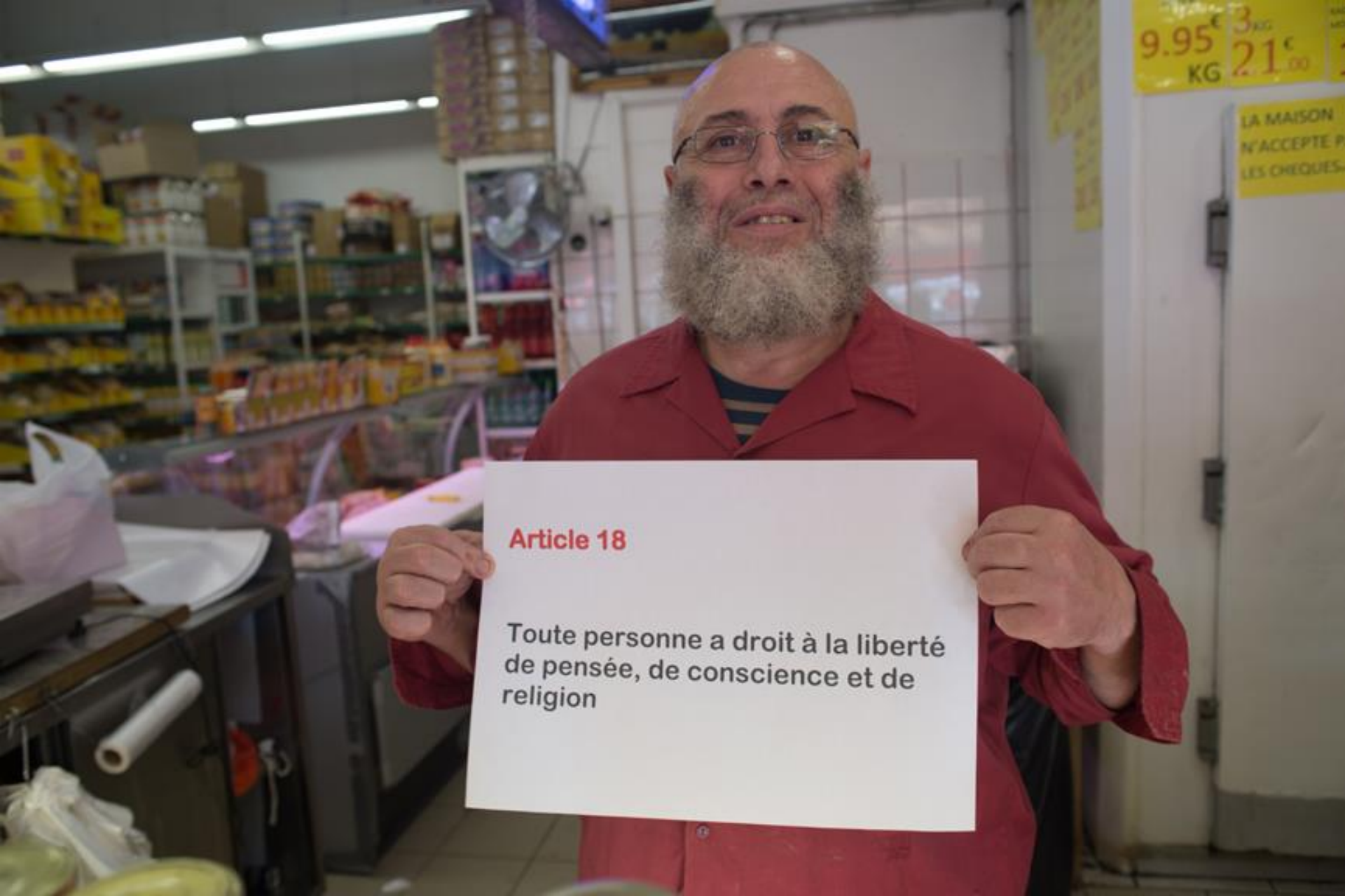
Article 15

Tout individu a droit à une nationalité.



Article 16

Le mariage ne peut être conclu
qu'avec le libre et plein
consentement des futurs époux.



Article 18

Toute personne a droit à la liberté
de pensée, de conscience et de
religion






Article 19

Tout individu a droit à la liberté
d'opinion et d'expression...



A man with glasses and a beard, wearing a checkered shirt, stands under a yellow and red striped market umbrella. He is holding a white sign in front of him. The background shows a busy outdoor market with other stalls and people. The sign contains text in French.

Article 20

Toute personne a droit à la liberté
de réunion et d'association
pacifiques.





Article 23

Tous ont droit, sans aucune
discrimination, à un salaire égal
pour un travail égal.





Article 23

Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage.





Article 23

Toute personne a droit au travail,
au libre choix de son travail, à
des conditions équitables et
satisfaisantes de travail et à la
protection contre le chômage.



PANIER D'ORIENT



Livraison à Domicile

Alimentation

Lebara mobile

www.lebara.fr

Lebara
Carte SIM prépayée
-50%
Appellez l'internet!

Lebara
-50%
Appellez l'internet!

Lebara
-50%
Appellez l'internet!

Lebara.fr
Lebara mobile!

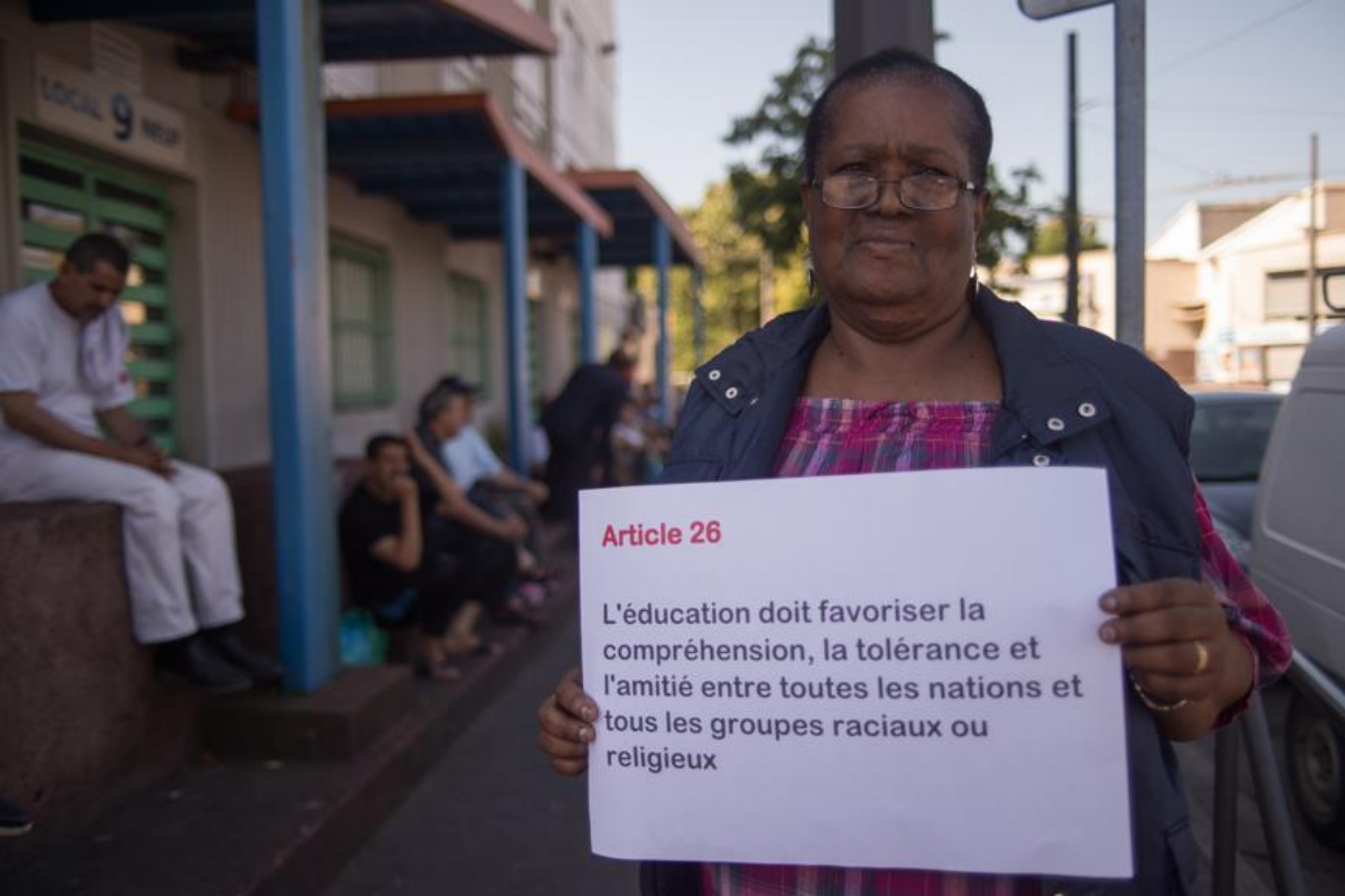
Lebara.fr
Lebara mobile!

Article 2
Agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.
Sans distinction de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique...

Article 24
Toute personne a droit au repos et aux loisirs et à une limitation raisonnable de la durée du travail et à des congés payés périodiques.

4,95

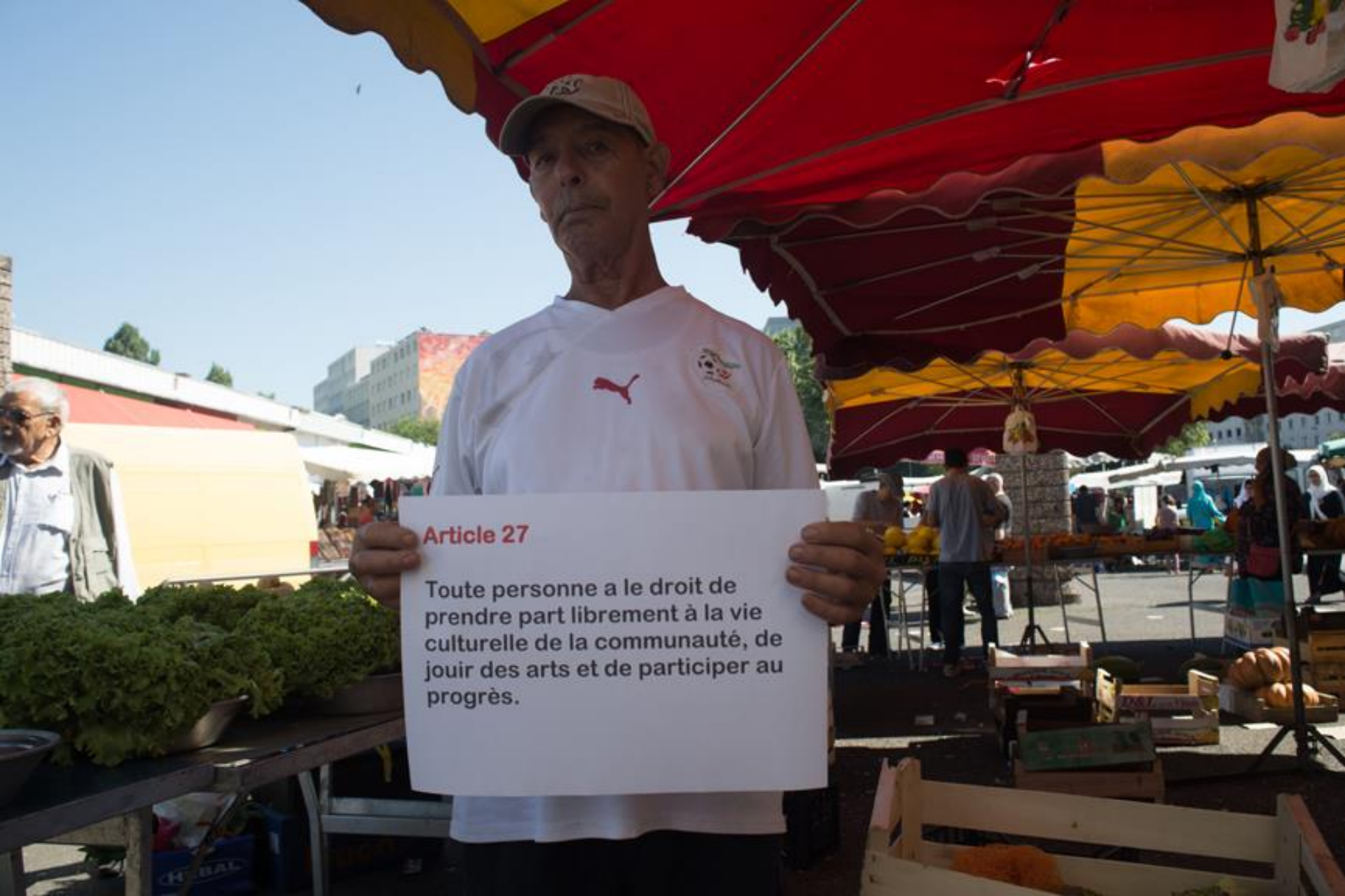




Article 26

L'éducation doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux





Article 27

Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès.



Une production du réseau de la lecture publique de Vaulx-en-Velin
Juillet 2016

L'exposition est présentée jusqu'au 5 novembre à la bibliothèque Perec puis sur
son site internet

BIBLIOTHEQUES
MUNICIPALES
vaulx^{en}velin